

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1^{ER} JUIN 2017

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE DÉLÉGATION DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

DEMANDE
D'INTERVENTION : Commune de AUBIGNY – Département du CALVADOS

DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL : 8/02/2017 sollicitant l'intervention de l'EPF et s'engageant au rachat des biens dans le délai de cinq ans.

SITUATION DU BIEN : Parcelle cadastrée section ZL N° 17 et 181 pour une contenance totale d'environ 27522m².

POS/PLU : Zone U (urbanisée/secteur UB caractérisé par un tissu urbain de type pavillonnaire de densité moyenne) et 1AU (à urbaniser en continuité du bourg et sous forma d'une opération d'aménagement d'ensemble)

PROJET : Acquisition de ces parcelles dans l'objectif de maîtriser et veiller à la qualité de l'aménagement urbain. Projet de logements avec une densité minimum de 10 logements par Hectare.

COMITÉ D'ENGAGEMENT : 28 juin 2017 - Favorable

PROPRIÉTAIRE : Consorts LENGLINE - (ZL 181)
AUMONT ET AUGUSTE – (ZL 17)

ÉVALUATION
DOMANIALE : 5 mai 2017 – 139 800€ +/- une marge de négociation de 10%

IMPUTATION : Compte n° – 914025
Enveloppe projet : 162000 €

La présente décision emporte acceptation de la délégation du droit de préemption urbain qui pourrait être consentie par la Commune de AUBIGNY

ROUEN le 25 JUIL. 2017

Pour le Président du Conseil
d'Administration de l'EPF Normandie, absent,
le 2^{ème} Vice-Président du Conseil d'Administration
de l'EPF Normandie,

Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK

/EL

Adjointe au Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales
chargée du pôle "politiques publiques"

La Directrice de l'Action Foncière,
La Directrice Générale Adjointe
de l'EPF Normandie,

Christine MUTEL

Christine GIBRAT